

Avis 14 : évaluation et décisions de fin d'année

Chers Parents,

Suite à la réforme des rythmes scolaires, nous avons opté pour une évaluation continue au sein des cours.

L'évaluation continue signifie que vos enfants ont eu cette année des évaluations de types formatives et sommatives à valeurs certificatives. C'est pourquoi le sentiment d'être constamment en test a pu être ressenti par vous et vos enfants.

Nous voulons dans ce courrier redéfinir ce que nous entendons par évaluation continue à l'Institut Saint-Joseph.

Les évaluations formatives sont d'une grande importance dans le processus d'apprentissage. En effet, ces dernières font un diagnostic précis des faiblesses. Après une évaluation formative, les élèves doivent être en questionnement sur l'origine des lacunes et essayer de les combler avec l'aide du professeur. C'est là qu'interviennent la remédiation, la consolidation ou le dépassement.

Vous comprendrez aisément que la fréquence de ces évaluations est primordiale. Néanmoins, si les élèves pensent que formatif est synonyme de 'ça ne compte pas', le travail fourni par les professeurs ne fait plus sens.

L'équipe pédagogique a fourni cette année un travail conséquent autour de l'évaluation. Il est bien évident qu'en fin d'année, nous poserons ensemble un regard critique sur cette année en vue d'une constante amélioration.

En ce qui concerne les décisions de fin d'année, soyez assurés que notre objectif est de donner à chacun la possibilité d'atteindre le niveau nécessaire pour aborder l'année 2023-2024 avec les plus grandes chances de réussite.

Pour le premier degré

Les résultats au CE1D sont déterminants. Le conseil de classe reste néanmoins souverain pour la décision finale.

Pour les élèves de troisième et de cinquième

Nous favoriserons un étalement de l'apprentissage sur l'année suivante. Nous évaluerons pour chaque élève en fin de troisième ou de cinquième, sa capacité à récupérer les bases de l'année écoulée sur base des résultats et des éventuels travaux de vacances donnés en juin 2022. Les attestations données en juin seront des réussites (AOA) avec ou sans travail de vacances ou des échecs (AOC).

Pour les élèves de quatrième

Le conseil de classe remettra sa meilleure décision en juin réussite (AOA), restriction (AOB) ou échec (AOC). En effet, les matières de fin de degré non acquises, après deux années, malgré les aménagements effectués par les professeurs tant au niveau des essentiels que des remédiations, restent des bases indispensables pour la réussite de l'année suivante. En cas d'échec (AOC), le conseil de classe jugera que ces bases ne pourront pas être récupérées sur l'intervalle de deux mois de vacances. En cas de restriction (AOB), le conseil de classe permettra aux élèves de continuer leur progression malgré des lacunes déterminantes à condition de ne pas choisir certaines options.

Pour les élèves de rhétos

Les attestations données en juin seront des réussites (AOA) ou des échecs (AOC).

Soyez assurés, Chers Parents, en notre dévouement à l'éducation des jeunes que vous nous confiez.

Didier Lorge,
Directeur

Nathalie Di Stefano,
Coordinatrice